Date d'affichage: 25/04/2023

COMMISION JURIDIQUE REUNION TELEPHONIQUE DU 25/04/2023

Présents: MM C.FOURNIER, Fk PORET, J.VARLET, D.HARY

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans le P.V n'ont pris part ni aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 23/04/2023

Liste des matchs arrêtés pour terrain impraticable :

SD1B-52252.2 BERCK AS/CALAIS GRAND PASCAL B

SD1B-52253.2 CUCQ/ETAPLES AS B

SD1B-52255.2 MONTREUIL B/LUMBRES B

SD1C-52318.2 CONCHIL/ETAPLES HV

SD1C-52320.2 BEAURAINVILLE/NIELLES LES BLEQUIN

SD2C-52472.2 VERCHOCQ/BEZINGHEM

SD2D-52516.2 SURQUES ESCOEUILLES/PONT DE BRIQUES B

SD3C-52651.2 FRUGES/CUCQ B

SD3C-52653.2 ETAPLES HV B/BEAURAINVILLE B

SD3D-52698.2 SAINT LEONARD B/DESVRES C: réserves de Saint Léonard sur l'ensemble des joueurs de l'équipe de Desvres C, équipe susceptible de présenter des joueurs U17 alors que ceux-ci ne présentent ni certificat médical, ni ne peuvent jouer en équipe supérieure à l'équipe seniors 1. Confirmées, appuyées, mais non recevables car mal libellées. Droits non remboursés à Saint Léonard.

SD4C-52877.2 VIEIL MOUTIER/ST OMER ESSOR B

SD5C-53101.2 BRIMEUX/FRUGES B

Lecture faite des pièces aux dossiers, la Commission décide de donner match à jouer pour les 12 matchs ci-dessus. Transmis à la Commission de Gestion des compétitions pour date à fixer.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à <u>direction@cotedopale.fff.fr</u> (voir procédure article 152 des règlements généraux du District).

Prochaine réunion sur convocation.

Le Président : Mr C. Fournier

Le Secrétaire de Séance : Mr Fk PORET